

Charte de bonne conduite au restaurant scolaire

Le repas au restaurant scolaire est un moment d'échanges et de repos appréciés par les enfants, mais qui peut dégénérer au point de devenir insupportable, pour le personnel et les autres enfants, du fait de certains comportements (cris, jets de projectiles, mauvaise tenue et non-respect des autres). Il est donc indispensable d'observer quelques règles d'usage.

AVANT LE REPAS :

- Je vais aux toilettes si j'en ai besoin
- Je me lave les mains
- Je me range devant la porte et j'attends que l'on me demande d'avancer
- Je prends ma serviette
- Je m'installe à ma place.

PENDANT LE REPAS :

- Je me tiens bien à table, je suis assis correctement, je ne lèche pas mon assiette, je ne joue pas avec les couverts.
- Je ne prends que la quantité de nourriture que je pense manger afin d'éviter le gaspillage
- Je ne joue pas avec la nourriture, je ne la lance pas, je ne la dépose pas sur la table. Je ne jette pas de pain dans les verres ou les pichets d'eau
- Je ne crie pas, je parle calmement
- Je ne me lève pas sans autorisation
- Je respecte le personnel de service et mes camarades, ce qui veut dire : (pas d'insultes, ni de mots grossiers, ni de menaces)
- Je prononce les mots magiques : s'il te plait, merci
- J'obéis lorsque le personnel me demande quelque chose
- J'attends que tout le monde ait fini de manger avant de ranger les couverts
- Je sors de table en silence et sans courir
- Je pose ma serviette à sa place.
-

Nous rappelons que le service de restauration scolaire n'est pas une prestation obligatoire. Tout manquement observé par le personnel de façon récurrente fera l'objet d'un signalement en mairie. Les parents et l'élève seront convoqués. Les sanctions pourront aller du simple avertissement à l'exclusion du restaurant scolaire, partielle ou définitive en cas de récidive.

Nous vous demandons de bien vouloir retourner le coupon-réponse ci-dessous (1 par enfant) par retour de mail : mairie.smichelderiefret@orange.fr ou par courrier.

Nous comptons sur la compréhension et la participation de tous pour le bien-être des enfants et du personnel.

Le Maire,
Jean-Bernard PAPIN



COUPON REPONSE

Charte de bonne conduite au restaurant scolaire

Famille :

Enfant :

Nous avons pris connaissance de la charte de bonne conduite au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 et nous nous engageons :

- à l'appliquer

Signature de l'enfant

- à la faire appliquer

Signature des parents